

Programme de travail 2003

Avril 2003

Programme de travail 2003

Avril 2003

Sommaire

1. L'économie, la formation, la recherche	5
1.1 Réflexions stratégiques	6
1.2 Stratégie foncière et immobilière.....	7
1.3 Pôle automobile.....	7
1.4 Promotion du territoire et prospection de nouvelles entreprises.....	8
1.5 Accompagnement des projets d'implantation et développement d'entreprises	9
1.6 Animation du milieu économique du Pays de Montbéliard	9
1.7 La formation et la recherche	9
2. Multimédia	10
2.1 Les actions permanentes d'animation	11
2.1.1 <i>Mission de Chef de projet</i>	11
2.1.2 <i>Animation du CDM</i>	11
2.2 - L'axe « Industrie des contenus ».....	11
2.2.1 - <i>Prospection dans le secteur des contenus multimédia</i>	12
2.2.2 - <i>Prospection du secteur des centres d'appels</i>	12
2.3 - L'axe "numérique pour l'industrie"	12
2.3.1 - <i>Visio-Concept</i>	13
2.3.2 - <i>Connexion ENX mutualisée</i>	13
2.3.3 - <i>Simulateur de poste de travail</i>	14
2.3.4 - <i>Prospection dans le secteur Industrie</i>	14
2.3.5 - <i>Partenariat avec le secteur automobile</i>	14
2.4 - L'axe Audiovisuel	14
2.5 - <i>Projet grand public/tourisme</i>	14
2.6 - <i>Promotion et communication</i>	15
2.7 - <i>Soutien à Franche-Comté Interactive</i>	16
2.8 - <i>Partenariats</i>	16
3. Tourisme	17

4. Habitat Politique de la ville	18
4.1 - Veille sur les évolutions : le logement des personnes âgées et les mutations immobilières	19
4.2 - Prospective habitat à l'échelle des communes	19
4.3 - Suivi-évaluation du PLH : le tableau de bord habitat.....	19
4.4 - L'observatoire du parc social du Pays de Montbéliard.....	19
4.5 - Observatoire des quartiers et de la sécurité.....	20
4.6 - Etude d'OPAH	21
4.7 - Etude de façades.....	21
5. Environnement.....	22
5.1 - ATSR	22
5.2 - Colloque nature en ville	22
5.3 - Plan paysage	22
6. Mobilité déplacements transports.....	23
6.1 – Le suivi du PDU	25
6.1.1. - <i>L'animation</i>	25
6.1.2 – <i>L'articulation des actions et la labélisation des projets</i>	25
6.1.3 – <i>La finalisation de la réflexion sur les transports et la mise en conformité du PDU avec la loi SRU</i>	25
6.2 - L'animation du dispositif de suivi et d'évaluation	26
6.3 – Anticipation - Gestion des nouvelles mobilités – Innovation.....	26
6.3.1 - <i>Veille stratégique sur la gestion des nouvelles mobilités et sur les expérimentations</i>	26
6.3.2 - <i>Innovation et recherche</i>	26
6.4 - Articulation des réflexions à l'échelle de l'aire urbaine.....	27
6.5 - Dossier de voirie d'agglomération – Appui aux collectivités et à l'Etat	27
7. Projet urbain	28
7.1 - Projets d'échelle agglomération et inter-agglomération	29
7.2 - Projets intercommunaux et site à enjeux d'agglomération	29

8. Etudes communales	30
8.1 - Participation de l'Agence à la révision des Plans locaux d'Urbanisme	30
8.2 - Assistance urbanistique pour les communes	31
8.3 - Autres missions	31
9. Planification, contractualisation, gestion territoriale et pilotage stratégique : vers une nouvelle culture de la gouvernance locale	32
9.1 Projet d'Agglomération	33
9.2 Schéma de Cohérence Territoriale	33
9.3 Contrat d'Agglomération et Contrat CITE.....	34
9.4 Contrat FIDEL	34
9.5 Charte du Pays de l'Aire urbaine	35
9.6 Réseau de Villes Rhin Sud.....	35
10. Les enjeux de coopération avec les territoires voisins et la charte de Pays du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.....	36
11. Observation, veille territoriale, intelligence économique, prospective.....	37
11.1 - Organisation générale du système d'information de l'agence.....	37
11.2 - Contrat d'agglomération	37
11.3 - Etudes spécifiques	38
11.3.1 Fonctions urbaines supérieures	38
11.3.2 Commerce.....	38
11.3.3. Image.....	38
11.3.4 Conférences	38
11.4 – Poursuite/Finalisation de travaux en cours	38
11.5 - Observatoire Transport	39
11.6 - Observatoire Habitat / Politique de la ville.....	39
11.7 - Observatoire Développement économique et pôle multimédia	39
11.8 - Assistance aux communes et Planification	40
11.9 - Missions techniques.....	40

1. L'économie, la formation, la recherche

Contexte et enjeux :

2003, année charnière vers une nouvelle orientation de la stratégie de développement économique du Pays de Montbéliard.

La reprise des mutations industrielles dans l'automobile

La reprise des grandes mutations industrielles de l'automobile risque d'être douloureuse. Une meilleure connaissance de la stratégie des groupes permet d'affiner encore l'anticipation de mesures difficiles pour l'emploi.

L'ADU a conduit la CAPM vers une stratégie d'anticipation des mutations qui semble recueillir l'aval de l'Etat. Des propositions concrètes d'actions et des modes d'accompagnement doivent désormais être imaginés.

Le renforcement des fonctions supérieures dans la filière (conception, recherche...) est une nécessité

Premier axe du projet d'agglomération et du contrat d'agglomération, le renforcement du pôle automobile, notamment dans ses fonctions supérieures, doit faire l'objet d'un plan stratégique permettant de donner de nouvelles orientations, tant en terme technologique que d'actions de communication. Les études Perfo Est et OXFORD Intelligence donneront quelques orientations sur les actions à mener pour rester dans la course de l'industrie automobile de demain. La prochaine édition du Colloque Mobilis participera de cette double approche technologie et visibilité du pôle.

Des opportunités de diversification à partir des savoir faire existants

En dehors du multimédia qui incarne depuis 1998 l'axe essentiel de diversification sur lequel mise le Pays de Montbéliard (cf § 2), d'autres pistes de développement doivent être recherchées. Il conviendrait de mobiliser des moyens d'investigation spécifiques permettant de mesurer les réelles opportunités de développement dans quelques secteurs (tourisme, biomédical, luxe, environnement, agroalimentaire, ...). Des études d'opportunité, telles que celles menées cette année dans le multimédia, pourraient être conduites dans un contexte plus global de réorientation de la stratégie de développement économique.

**Une nécessité
d'accroître l'offre
foncière et
immobilière**

Les potentialités foncières et immobilières s'amenuisent : un nombre croissant de projets de prospection seront perdus du fait de la rareté de l'offre. Le développement d'un plan plus dynamique de risque de mettre davantage en relief cette inadéquation de l'offre.

La politique d'immobilier d'activités du Pays de Montbéliard repose essentiellement sur une offre communautaire mise en œuvre directement par la CAPM. L'évolution de la demande des entreprises et le stock d'immobilier communautaire constituent aujourd'hui les limites de cette politique : de nouveaux outils doivent être trouvés pour donner plus de flexibilité au développement de l'offre immobilière.

**L'attractivité du
territoire est
déterminante
pour l'image et
la
communication.
Elle est au cœur
de l'action**

Le schéma de développement des parcs d'activités doit passer à une phase d'études de faisabilité pour retrouver rapidement de nouvelles potentialités à l'usage des projets endogènes dans les zones communautaires de développement local. Par ailleurs, dans la perspective du développement prochain des 2 parcs de rayonnement régional, des propositions devront être faites pour un nouveau mode de gestion de leur commercialisation, ainsi que pour la mise en œuvre d'une véritable animation économique territorialisée.

Le développement exogène passe non seulement par le développement de l'offre territoriale et par des actions de prospection sur des branches ciblées, mais il repose aussi sur l'attractivité et l'image globale du territoire dont la presse économique nous rappelle régulièrement le cruel déficit dont souffre le Pays de Montbéliard. Ce déficit n'est pas une fatalité. Une réflexion approfondie doit être conduite, sans doute à l'échelle de l'Aire Urbaine, pour imaginer des actions correctrices. Par ailleurs, une démarche plus formalisée d'accueil des nouveaux arrivants devra être conduite.

Dans une phase de pénurie du foncier et de l'immobilier, d'une part, et de diminution des projets d'implantation exogène, d'autre part, l'accent doit être mis sur le développement endogène. Hormis l'accompagnement traditionnel des projets de développement (recherche de solutions foncières, immobilières et mobilisation des aides publiques), une approche spécifique des problématiques du recrutement pourra être envisagée. Enfin, la création et la transmission d'entreprises, vecteurs du développement endogène, devront faire l'objet de propositions concrètes en vue de leur développement sur notre territoire.

Principales actions à mettre en œuvre :

1.1 Réflexions stratégiques

Pour enrichir la réflexion globale sur le développement économique de l'agglomération, l'ADU opère une veille régulière sur l'évolution de la politique des grandes entreprises présentes sur son territoire, sur la conjoncture économique ainsi que sur les pratiques et les outils exemplaires de développement mis en œuvre dans d'autres régions.

En 2003, l'ADU accompagnera la CAPM dans l'élaboration de sa stratégie de développement économique et d'un plan d'actions s'inscrivant dans ce contexte d'anticipation des nouvelles mutations industrielles.

Pour ce faire, outre sa mission permanente de veille, l'ADU entreprendra les actions suivantes :

- **Lancement et pilotage d'une étude d'orientation stratégique** du développement économique et d'amélioration de l'image et de l'attractivité du territoire répondant aux enjeux énoncés en préambule (Pôle automobile, diversification industrielle, diversification vers le tertiaire, validation des stratégies foncières, définition d'outils immobiliers, image et attractivité).
- **Travail sur des mesures d'accompagnement des mutations industrielles** (fonds d'aide au développement) en partenariat avec les services de l'Etat et dans le cadre de l'Aire Urbaine.
- **Accompagnement des services de la CAPM et de l'Etat pour la préparation d'un CIADT consacré à la filière automobile dans le Nord Franche-Comté.**

La réflexion stratégique devra être conduite en tenant compte de la stratégie qui sera adoptée par le Syndicat mixte d'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.

1.2 Stratégie foncière et immobilière

L'ADU participe aux côtés de la CAPM à la définition de nouveaux programmes destinés à reconstituer une offre foncière à vocation économique et développer l'immobilier d'activité. Elle alimente la réflexion à travers un suivi étroit du marché tant en terme quantitatif que qualitatif.

En 2003, cette mission se traduira par :

- **Une participation active aux études de faisabilité des Parcs d'activités Technoland 2 et Hauts de Mathay.** Pour Mathay, une attention particulière sera consacrée à l'incidence d'un parc d'activités sur le collège de Voujeaucourt (effectifs scolaires) et sur les systèmes de déplacements (projets RD 437/RD 438).
- **La finalisation du schéma de développement des parcs d'activités** et lancement des études de faisabilité des extensions ou création de plusieurs zones de développement local (Charmontet, Parc de l'Aérodrome, ...).
- **La conduite d'une réflexion sur les outils financiers** à mettre en œuvre pour constituer une nouvelle offre immobilière privée. Cette action fera l'objet d'une première approche dans le cadre de l'étude d'orientation stratégique du développement économique de l'agglomération.
- **L'analyse de l'offre communautaire actuelle** en vue de sa réorganisation (Pépinière et Centre d'Affaires) et de son développement (nouveaux hôtels d'entreprises).

1.3 Pôle automobile

Premier axe du projet d'agglomération, le Pôle automobile doit faire l'objet d'une attention particulière dans un contexte de nouvelles baisses d'effectifs des grands établissements de l'industrie automobile de l'agglomération.

Ainsi, les actions traditionnelles du développement économique (promotion, prospection, accompagnement des projets et animation du territoire, cf 1.4 à 1.6) seront davantage orientées vers l'industrie automobile. 2003 verra surtout la rencontre du Pôle Automobile et du Pôle Multimedia avec la mise en œuvre d'une nouvelle orientation autour de la conception collaborative et des outils numériques utilisés dans cette industrie (cf § 2.2).

Par ailleurs, le Pays de Montbéliard poursuivra activement la dynamique collective engagée par le Pôle Automobile Alsace Franche Comté dont la Présidence sera assurée par le Sénateur Maire de Montbéliard.

- **Réflexions autour de l'automobile en associant étroitement experts internationaux (GERPISA, OXFORD Intelligence...),** partenaires locaux (FCE, PERFO EST...) et travaux de benchmarking auprès d'autres pôles automobiles européens traditionnels ou émergents (Kolin).
- **Préparation des prochaines Rencontres du Pôle Automobile avec la réédition du Colloque Mobilis** auquel sera associée une convention d'affaires dédiée à l'industrie automobile et qui aura lieu début 2004.

1.4 Promotion du territoire et prospection de nouvelles entreprises

L'année 2003 permettra de développer notre mission de promotion et de prospection (rapprochement des méthodes de prospection entre les 2 pôles Développement économique et Multimédia, professionnalisation de notre approche des porteurs de projet, recherche de synergie avec nos partenaires régionaux et dans le cadre du CNER).

Plus précisément, les actions s'orienteront autour des axes suivants :

- **Finalisation des outils de promotion** du territoire (plaquettes et fiches sectorielles, supports de présentation dans les salons, ...).
- **Plan de prospection ciblé sur le tertiaire industriel** (ingénierie industrielle, environnement...), le multimédia (contenus...) et les centres d'appel et conduit en partenariat avec FCE avec participation à plusieurs grands salons (MICAD, Equip'auto, ...) mais également par l'activation des réseaux des entreprises locales (fournisseurs, clients, partenaires, ...).
- **Lancement d'un bureau de promotion économique à Bâle** en partenariat avec l'ADEBT : PROREG Belfort / Montbéliard.
- **Développement des connaissances et des opportunités de développement sur les filières de diversification** identifiées ou à identifier par l'étude d'orientation stratégique (biomédical, environnement, industrie du luxe, ...) et à travers la démarche diversification à partir des technologies différenciatrices initiées avec EDF.
- **Activer les réseaux de personnes ayant des liens antérieurs personnels avec notre territoire dans la recherche de prospects pour l'implantation d'entreprises.**

1.5 Accompagnement des projets d'implantation et développement d'entreprises

La mission d'accompagnement des projets d'implantation et de développement d'entreprises constitue le cœur du métier du pôle développement économique. Chaque année, près d'une centaine de projets font l'objet d'un suivi par l'agence parmi lesquels entre 20 et 30 % voient le jour dans l'année. L'approche de l'accompagnement des projets sera améliorée et orientée vers de nouvelles directions complémentaires :

- **Mise en œuvre des nouveaux outils** : Centre de Ressources FCE, base de données relationnelles et suivi de projets, ...
- **Organisation d'une réflexion partenariale sur les problématiques de recrutement et d'emploi.**
- **Formalisation d'un service d'accueil des cadres** (aide à la recherche de logements, de structures pour la petite enfance, à la compréhension de l'environnement local, ...).

1.6 Animation du milieu économique du Pays de Montbéliard

2002 a connu une montée en puissance des actions d'animation du tissu économique entreprises par l'ADU autour de 3 types d'actions : petits déjeuners débats, réunions de chefs d'entreprises par secteurs géographiques et visites d'entreprises. Ces actions seront poursuivies en 2003 :

- **Nouveau programme de petits déjeuners débats en partenariat avec la CCID.**
- **Développement des visites spontanées d'entreprises.**
- **Poursuite des réunions de chefs d'entreprises principalement sur les parcs d'activités communautaires.**
- **Développement de liens plus étroits avec les élus locaux par secteurs géographiques.**

Par ailleurs, l'ADU s'intéressera de façon plus étroite aux **actions en faveur de la création et de la transmission d'entreprises** en proposant l'élaboration d'un plan d'actions concerté en partenariat avec les réseaux d'accompagnement (concours création d'entreprises NTIC, forum de la création d'entreprises, participation à la création d'une structure interface pour faciliter la transmission d'entreprises).

1.7 La formation et la recherche

L'agence intensifiera ses relations avec les milieux universitaires et avec les laboratoires de recherche.

- La formation et la recherche sont à considérer dans un cadre géographique qui prend en compte l'échelle régionale.
- La restructuration de la recherche à cette échelle est un enjeu qui pourrait solidifier l'ensemble de l'offre et entraîner le territoire tout entier dans une dynamique positive eu égard à la mutation industrielle (conforter les services de DPTA de PSA).
- Le renforcement de l'UTBM dans le plan de développement du pôle universitaire est un enjeu pour Montbéliard et pour le NFC dans son ensemble. Les nouvelles formations envisagées (innovacteur) pourraient à terme déboucher sur un nouveau département.
- La rencontre entre la recherche universitaire et les entreprises locales, en particulier les PME, dans un objectif de transferts de technologies, doit être développée.

2. Multimédia

Contexte et enjeux

Un cadre stratégique précisé qui donne une large place au numérique pour l'industrie

Les travaux conduits en 2002 au sein du Pôle Multimédia ont permis de réorienter et clarifier sa stratégie autour de 3 axes :

- les contenus multimédia,
- le numérique pour l'industrie,
- l'audiovisuel.

L'axe des contenus multimédia, développé depuis plusieurs années, sera désormais conforté. En particulier par la promotion et la communication de l'ensemble des outils développés autour de ce premier axe.

Par ailleurs, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) représentent un enjeu majeur pour le développement des industries traditionnelles déjà existantes. En effet, le tissu industriel, pour se développer et rester compétitif dans un contexte de mondialisation, se doit de prendre le virage et adopter les nouveaux outils qui lui permettent d'aller plus vite, mieux et moins cher.

Un des atouts majeurs de la CAPM, est la présence d'un marché potentiel considérable en matière de NTIC, avec une forte présence de l'industrie automobile sur son territoire. La mutation de cette industrie s'accompagne de l'émergence d'une multitude de nouveaux outils en matière de NTIC : maquette numérique, entreprise étendue, réseau ENX, travail collaboratif, réalité virtuelle, etc. Aussi le développement de l'axe "numérique pour l'industrie" a pour objectif la création d'un pôle d'excellence au niveau national et international, possible par le tissu industriel déjà existant dans la région.

La mutation du CICV vers une scène numérique expérimentale « Scenum » pourrait être une opportunité pour développer un dynamisme dans le domaine de la production documentaire et soutenir les créateurs de contenus. Cela permettra aussi de gagner en notoriété au niveau national et international.

L'ouverture du CDM ainsi qu'une stratégie de communication adaptée vont permettre une forte lisibilité en 2003

A partir de 2003, un tournant s'opère, avec la mise en service du CDM et la mise au point d'une stratégie de communication. Ces deux éléments vont donner une meilleure visibilité au pôle multimédia. La réussite du CDM est capitale pour la suite du projet global. Des utilisateurs variés vont cohabiter (publics et privés) se comportant en clients exigeants. Les services de la CAPM qui gèrent en régie cet équipement devront adapter leur offre de service à ce contexte nouveau.

Pour l'agence, une nouvelle dimension de l'animation se profile, il faudra profiter de la présence des nouveaux occupants, pour constituer une équipe élargie du pôle « numérica » et amplifier la communication à partir de ce noyau.

Il faudra réussir et mener à bien les dossiers structurants déjà identifiés par une conduite de projet efficace, tout en préparant de nouveaux projets en particulier sur le thème de la mobilité qui s'avère à fort potentiel. Sans oublier bien entendu la nécessité d'implanter de nouvelles entreprises.

Principales actions à mettre en œuvre

2.1 Les actions permanentes d'animation

2.1.1 Mission de Chef de projet

Compte tenu de la complexité du projet global et de la multiplicité des acteurs du « pôle multimédia » il est nécessaire de mettre en place une méthode solide de conduite de projet et de coordination générale des actions. Ce rôle est dévolu à l'agence depuis le démarrage de l'action.

- **L'agence assure une mission d'animation globale et de la démarche, la coordination des acteurs et la mise en cohérence des actions.**
- **L'animation d'un comité technique chargé d'une revue de projet régulière sera poursuivi suivant un rythme régulier (une réunion par mois environ).**

2.1.2 Animation du CDM

La présence de nombreux acteurs différents au sein d'un même équipement constitue une originalité et un facteur de réussite du projet. Entreprises, chercheurs, services associés, moyens techniques partagés, formation... peuvent en effet constituer une communauté de travail et de vie et nouer des collaborations au travers de projets partagés pour peu que l'on crée les conditions de la rencontre du dialogue et de la synergie. Par ailleurs, le CDM comporte un certain nombre d'équipements qui sont destinés à plusieurs utilisateurs, l'utilisation de ces équipements doit obéir à des règles strictes d'utilisation, pour autant, ces règles ne valent pas « animation » du centre. C'est la raison pour laquelle il est indispensable qu'une animation effective soit prévue. Cette animation doit être définie et faire l'objet d'un véritable projet.

- **L'agence est chargée de cette animation en lien avec les services de la CAPM. Elle rédigera une charte d'animation soumise aux acteurs du pôle**

L'Agence sera garante de l'animation du Centre de Développement Multimédia. Une charte d'animation sera élaborée à partir d'un premier dossier présenté en 2002.

L'agence coordonnera en particulier :

- Les différents acteurs du Centre de Développement Multimédia (mise en relation, etc.),
- L'information au niveau l'intranet du CDM (appels à projets, les acteurs, etc.),
- Le centre de compétences,
- Les conférences du pôle multimédia (voir document "les conférences du pôle multimédia"),
- L'organisation de concours autour du pôle multimédia (voir document "organisation de concours").

Par ailleurs, l'agence travaillera avec Franche-Comté Interactive, qui sera chargée de l'animation du show room.

L'agence réunira régulièrement les occupants du centre pour une mise en relation régulière et pour faire le point sur « les conditions de vie » au sein de l'équipement.

2.2 - l'axe « Industrie des contenus »

Cet axe consiste à conforter et promouvoir l'ensemble des outils développés dans le cadre

du pôle multimédia depuis 4 ans.

En particulier, il apparaît nécessaire de renforcer l'action dans le domaine de la plate-forme « son-image » du CDM. En effet, les équipements mis à disposition dans le CDM doivent faire l'objet d'un accompagnement par une personne spécialisée et compétente pour être utilisée à plein rendement. Celle-ci aurait pour mission tout à la fois d'élargir le recrutement des utilisateurs au-delà des entreprises présentes dans le CDM de soutenir les entreprises utilisatrices (formation, accompagnement, conseil...). Cette mission pourrait être réalisée par l'agence dans le cadre de sa mission d'animation du milieu professionnel et vis-à-vis de l'animation globale du CDM.

2.2.1 - Prospection dans le secteur des contenus multimédia

La prospection dans ce secteur se fera de 2 manières différentes :

- **La prospection d'entreprises sur l'axe géographique Dijon-Mulhouse-Colmar, dans les secteurs suivants :**
 - Création et hébergement de sites internet
 - Création de CD-ROM
 - Communication et vidéo d'entreprises
 - E-services.
- **Dans un deuxième temps, l'accompagnement d'entreprises plus traditionnelles** (imprimerie, etc.) sur le même secteur géographique dans la migration en direction du numérique.

2.2.2 - Prospection du secteur des centres d'appels

L'Agence s'est positionnée sur ce secteur durant l'année 2002 avec Franche-Comté Expansion en participant au SECA, et en menant différentes actions de prospection en amont du salon. Une soixantaine de projets avaient été détectés et sont suivis par Franche-Comté Expansion. L'agence souhaite conforter ce positionnement en 2003 en renouvelant cette opération.

Sur la base des fichiers que l'agence s'est constituée :

- **Elle poursuivra la prospection de centres d'appels dans les secteurs des banques et assurances en lien avec Franche-Comté Expansion pour les entreprises étrangère.**
- **Elle assurera la présence du pôle Multimédia dans des portails spécialisés centres d'appels et implantation d'entreprises sur un certain nombre de sites portail :** www.businessineurope.com, www.biendecider.com, www.centres-appels.com, www.planeteclient.com, des prestations d'e-mailing seront effectuées début 2003.

En complément, des prestataires pourraient réaliser pour l'agence certaines actions : e-mailing, phoning, voire même prospection.

2.3 - L'axe "numérique pour l'industrie"

Le développement de cet axe stratégique devrait permettre d'attirer, dans le cadre d'une prospection nationale et internationale des entreprises, telles que :

Bureaux d'études
Sociétés de design
Sociétés de services informatiques.

2.3.1 - Visio-Concept

Ce projet vise à favoriser l'appropriation par les PME/PMI des nouvelles technologies de co-conception et de réalité virtuelle, en mettant à disposition un centre de ressources partagées. Ce dispositif s'appuiera sur des applications de conception. Il permettrait d'évaluer avant la réalisation de produits, en repérant les difficultés de mise en œuvre. Les techniques de visualisation, de co-conception et de réalité virtuelle seraient ainsi mises à disposition des PME et PMI dans le cadre d'un centre de ressource partagé.

Ce centre serait également utilisé dans le cadre de la recherche et de la formation. En effet, le domaine de l'ingénierie de conception est solidement implanté notamment grâce aux chercheurs de l'UTBM (laboratoire M3M-CID) et ses filières de conception systèmes et produits puis grâce à la présence du PRÉCI (pôle régional de conception et d'innovation) dont l'activité principale est la sensibilisation des entreprises aux enjeux des méthodologies de conception.

Aussi, la mise en place de VISIO-CONCEPT s'accompagnera de la création de formations UTBM (notamment dans le domaine de la conception), voire d'un Département UTBM à Montbéliard.

Une mission de préfiguration a été confiée par la CAPM au CRIPS (.....) afin de définir les éléments de cette plate-forme ainsi que les conditions d'utilisation (adéquation aux besoins locaux).

Un partenariat est recherché avec des fournisseurs de logiciels en particulier, Dassault Systèmes – qui développe notamment CATIA (logiciels CAO) et DELMIA (usine numérique).

- **L'agence assure le suivi de ce projet et le cadrage du CRIPS, en lien avec les services de la CAPM concernés (en particulier le service formation)** Elle assure plus particulièrement l'interface avec les entreprises dans le cadre de Perfo-Est. Dans ce cadre elle étudie le montage de programmes FRAC (fonds régional d'aide au conseil en vue d'une évolution stratégique significative) et ATOUT (projet de système d'information et de communication – étude de faisabilité).

2.3.2 - Connexion ENX mutualisée

Le portail de la relation fournisseurs de PSA permet aux sous-traitants de travailler mieux et plus vite, et surtout de se faire référencer au sein de la base fournisseurs de PSA. L'accès à ce site portail se fait via le réseau ENX, le réseau européen sécurisé du secteur automobile. Un des freins à l'utilisation de cet outil réside dans le fait que cette connexion est proposée à un coût élevé par France Telecom et d'autres opérateurs.

- **L'agence étudiera la possibilité d'étudier plus en détail l'opportunité de mettre à disposition une connexion ENX, dans le but de permettre aux PME-PMI d'utiliser ces outils.**
- **Certains prestataires, séduits par cette idée, ont déjà été identifiés par l'agence, et seraient prêts à travailler la collectivité, sur ce projet : Idestyle Technologies, EADS Matra Datavision, CETI.**

2.3.3 - Simulateur de poste de travail

Projet de recherche porté par l'UTBM, le simulateur de poste de travail pourrait être un atout important dans le transfert de technologie. Il serait en particulier mis à la disposition de l'équipe de recherche du SET (ERCO) de l'UTBM.

Ce type de simulateur permettrait aux industriels de pouvoir simuler avant de les réaliser, des sous-ensembles, des nouvelles interfaces, les faire essayer par des clients potentiels et apporter des modifications en cours de conception. C'est un outil amont, support d'investigation pour les maquettes d'habitabilité.

Cet outil pourrait utiliser les ressources techniques et informatiques (puissance de calcul) qui seront mobilisées par la plate-forme technologique « visio-concept » avec laquelle il est complémentaire.

- **L'agence a participé aux côtés de l'UTBM et d'ASTRID au montage d'un dossier de candidature auprès du ministère des transports dans le cadre de PREDIT en vue d'obtenir le financement de cette opération. Elle poursuivra cette démarche en 2003.**

2.3.4 - Prospection dans le secteur Industrie

- **La prospection dans le secteur industriel se fera en particulier autour de la participation de l'ADU au salon du MICAD 2003, avec, dans la mesure du possible, la participation de PSA. Des actions en amont du salon devront être réalisées (contacts téléphoniques, mailing, etc.), dans le but d'obtenir des rendez-vous sur le stand.**

2.3.5 - Partenariat avec le secteur automobile

Les relations soutenues avec le secteur automobile est indispensable pour ancrer le secteur du numérique industriel dans la réalité de la filière et des constructeurs et sous-traitants.

- **L'agence intensifiera ses relations avec les acteurs du secteur et en particulier : PSA, Dassault système, Perfo-Est...**

2.4 - L'axe Audiovisuel

Le secteur de l'audiovisuel est déjà présent dans le Pays de Montbéliard avec la présence, à Hérimoncourt, du CICV, ainsi que par la formation, de forte notoriété, du BTS Audiovisuel.

Les actions qui pourraient être conduites pour développer ce secteur :

- **Participation de l'ADU à la réflexion sur la mutation du CICV vers une scène numérique expérimentale** qui pourrait prendre place au sein du pôle multimédia de façon active et comportant un plateau technique aux Portes du Jura.
- **Participation à l'implantation d'un studio technique France 3**, avec son équipe technique (environ 10 personnes),
- **Participation aux réflexions pour le montage d'une télévision locale et aux études de faisabilité.** Si celle-ci s'avère possible dans le pays de l'Aire Urbaine, la création à terme d'une télévision numérique terrestre permettrait de développer une dynamique dans le domaine de la production documentaire et soutenir les créateurs de contenus. Elle permettrait aussi de gagner une certaine notoriété au niveau national et transfrontalier.

2.5 - Projet grand public/tourisme

L'approche touristique et grand public qui est énoncée depuis les premières réflexions sur le pôle multimédia est à rapprocher de la vision plus globale du projet touristique.

Le volet NTIC, allierait l'automobile et le numérique dans une vision ludique. Il pourrait constituer un véritable projet économique. L'étude de Movidia conseil a montré que des entreprises développant des applications numériques s'intéressent à ce sujet et seraient prêtes à apporter leur contribution en enrichissant la réflexion au niveau des applications que l'on pourrait y trouver. Certaines ont même déjà consacré du temps à cette réflexion, en faisant des propositions :

- Voyage au cœur du moteur
- La route de l'histoire
- Un cinéma 360.

Ces entreprises pourraient – si le projet de tourisme voit le jour – implanter des équipes sur place pour le développement mais aussi pour la gestion de ces applications.

2.6 - Promotion et communication

L'année 2003 sera une année charnière pour le pôle multimédia : annonce de la stratégie, ouverture du Centre de Développement Multimédia, biennale CICV, communication presse, etc. Aussi, un thème générique pourrait être décliné durant l'année, elle serait ainsi jalonnée par différents rendez-vous : inauguration du CDM, biennale CICV, Economia, Mobilis.

L'inauguration du CDM sera un moment privilégié pour faire connaître la nouvelle stratégie du pôle multimédia.

- **L'agence travaille en étroite collaboration avec le service communication de la CAPM sur les différentes étapes de la stratégie. Elle participera à l'alimentation des contenus des différents supports.**

- Mise au point d'une identité pour le pôle multimédia, ainsi que pour le Centre de Développement Multimédia (recherche d'un nom, d'une identité graphique, etc.).
- Voyage de presse,
- Création des outils de communication (plaquettes, site internet, etc.).
- Achat d'espaces.
- Inauguration du Centre.

- **L'agence participera à plusieurs salons :**

Le pôle multimédia envisage de participer à un certain nombre de salons en 2003, avec ses partenaires :

- BIM0, à Délémont, du 12 au 16 mars 2003.
- MICAD 2003, du 1er au 3 avril 2003.
- SALON NTIC, Dijon, Novembre 2003.

- **L'agence participe activement à la rédaction de la newsletter mensuelle du pôle en collaboration avec le service Communication de la CAPM.**

2.7 - Soutien à Franche-Comté Interactive

- L'Agence continuera sa participation aux différentes assemblées générales de Franche-Comté Interactive, et ainsi qu'à certaines commissions de travail.

2.8 - Partenariats

- L'agence renforcera les partenariats en cours, notamment avec l'ISTI, l'UTBM, Le Canton du Jura et la Suisse proche, certains pôles NTIC.
- Par ailleurs, dans le cadre du pôle STIC, l'agence pilote le projet Centre de Compétences en lien avec l'ISTI, en charge de l'animation du pôle STIC.

3. Tourisme

Contexte et enjeux :

Le projet touristique retenu par le projet d'agglomération s'oriente vers un concept qui privilégie la création d'un équipement public en lien avec le pavillon des sciences à partir du pré la rose. Un appel à candidature a été lancé par les services de la CAPM, pour un marché de définition. Celui-ci devra préciser le concept à travers plusieurs hypothèses d'avant-projets.

Cette option retient la voie de l'aménagement. La « voie économique » qui consiste à définir un ou des produits touristiques n'est pas abandonnée pour autant. Plusieurs voies pourraient être explorées dans ce domaine en n'excluant pas des partenariats possibles (territoriaux et économiques).

Actions à mettre en œuvre :

- **L'Agence pourrait établir un dossier énonçant différents scénarios et hypothèses relatifs à la définition et la mise en œuvre de la stratégie touristique.**
- **Par ailleurs, elle apportera son concours dans le suivi du marché de définition.**

4. Habitat Politique de la ville

Après la
stratégie la mise
en œuvre

La prise de conscience de l'effet levier de l'attractivité résidentielle et des nécessaires démarches de renouvellement urbain est maintenant bien établie.

Des politiques communautaires se dessinent en faveur de l'habitat avec l'implication de la CAPM dans le renouvellement urbain avec le Grand-Projet de Ville (GPV) et la requalification des centres, ainsi que dans les opérations d'aménagement à caractère d'habitat.

Après une ultime validation par les élus, l'année 2003 sera celle de la mise en œuvre concrète sur le terrain.

Certains obstacles subsistent encore, pour que le dispositif soit efficient. Un appui technique aux petites communes est indispensable, il reste à ajuster le rôle de chacun entre les services de la CAPM, de l'agence et le recours possible à un aménageur, tel que la Sedd ou un outil comme HDL dans le cadre d'opérations de centre bourg.

Par ailleurs, la CAPM ne dispose pas d'outil en propre (organisme hlm) lui permettant de conduire des opérations d'aménagement dans le cadre du logement social. L'évolution de l'UFC pourrait être une opportunité de reconsidérer cette question.

Dans ce contexte, l'ADU doit cependant rester très en amont des réflexions de deux manières différentes :

- Une réflexion prospective sur l'avenir du parc actuel du Pays de Montbéliard ;
- Une veille qui doit s'exercer aussi bien sur les évolutions de société, des besoins et désirs des ménages, que sur les aspects législatifs et réglementaires.

Elle doit également rester présente auprès des communes et de la CAPM pour la mise en cohérence des opérations d'aménagement et prêter son concours sur la vision qualitative des opérations.

Les services de la
CAPM sont en
première ligne dans
la mise en œuvre

Le développement de zones nouvelles d'habitat, en dépit de sa complexité, semble mieux engagé que la politique de renouvellement urbain des grands quartiers d'habitat social, alors que ces deux démarches devraient être engagées de front pour ne pas être contre-productives.

Pour autant l'agence
est amenée à jouer
un rôle de veille,
d'observation pour
aider les partenaires
publics à mesurer
l'évolution des
quartiers et
l'efficacité des
politiques mises en
place

C'est en cela que l'évaluation est une étape-clé dans une démarche politique : elle permet de mesurer les résultats obtenus, au regard notamment des moyens mis en œuvre. Par cette analyse, elle permet d'orienter la politique ou d'en proposer de nouvelles actions. En cela, elle se situe à la fois en aval et en amont des processus de décision. La plupart des observatoires présentent également ce double positionnement.

Dans le domaine de la politique de la ville, l'année 2002 a été marquée par le passage de la direction de projet du Contrat de Ville et du Grand Projet de Ville, précédemment assurée par l'Agence, à la CAPM. L'Agence doit donc resserrer son intervention sur des missions d'observation et d'évaluation : comment évoluent les quartiers de la politique de la ville, mais également les autres quartiers d'habitat social, quels sont les impacts des politiques mises en œuvre. L'Agence doit anticiper les mutations à l'œuvre dans les quartiers et l'agglomération et rester présente auprès de la collectivité locale tout au long de la mise en œuvre de la politique de la ville.

Actions à mettre en œuvre :

4.1 - Veille sur les évolutions : le logement des personnes âgées et les mutations immobilières

Le premier thème est une préoccupation de plus en plus importante de la part des différents partenaires, il serait bon de faire un état des lieux pour voir quelles sont les caractéristiques du logement des personnes âgées et surtout en tirer une réflexion prospective (à partir notamment du travail proposé en § 3) sur les besoins à venir en terme d'adaptation et de services.

L'ADU conduira une réflexion prospective sur le vieillissement de la population et ses répercussions en terme de logement

Quant au deuxième, il s'agirait d'une exploitation des données notariales que l'ADIL a récemment acquis. L'ADIL va bien évidemment en tirer des études, mais en se cantonnant à une échelle qui n'est pas suffisamment affinée pour nos préoccupations. L'AUTB ayant également les données pour le Territoire.

Il est proposé (en accord avec l'ADIL qui y est très favorable) d'approfondir la réflexion à une échelle plus fine, d'une part (échelle communale, voire peut-être infra-communale) et plus vaste, d'autre part (Aire Urbaine).

4.2 - Prospective habitat à l'échelle des communes

Pour chaque commune, il est proposé de qualifier chacun des îlots en fonction de son habitat et son peuplement, et d'élaborer des scénarios d'évolution à des fins de prospective communale. Le produit fini pourrait être une sorte de monographie communale présentant, en 4 à 8 pages, les caractéristiques et évolutions probables de son parc de logements et de sa population, ses enjeux majeurs (illustrations : cartographies, photos aériennes, photos illustrant les types dominants d'habitat).

4.3 - Suivi-évaluation du PLH : le tableau de bord habitat

Document servant de base à l'évaluation du PLH.

4.4 - L'observatoire du parc social du Pays de Montbéliard

Approfondir le travail réalisé en 2002 avec des données plus récentes et un travail avec les bailleurs autour de la transmission d'autres éléments quantitatifs ou qualitatifs.

4.5 - Observatoire des quartiers et de la sécurité

L'observatoire des quartiers du Contrat de Ville doit présenter des indicateurs et analyses partagés sur les quatorze quartiers prioritaires inscrits dans la procédure. De nombreux thèmes sont abordés : population, logement, emploi et formation, scolarité, santé, prévention et sécurité...

L'observatoire du parc social s'attache quant à lui aux quarante-cinq quartiers comprenant plus de 50 logements sociaux. A partir d'une analyse des caractéristiques du peuplement, le travail doit être poursuivi avec les propriétaires bailleurs afin de partager une analyse plus large de chaque quartier, du point de vue de son fonctionnement social, de sa gestion, des problèmes rencontrés.

Ces documents devant apporter des éclairages particuliers sur les quartiers d'habitat social du Pays de Montbéliard, qui font l'objet d'un suivi particulier de la cellule de veille d'agglomération, il conviendra d'adapter ces documents aux échéances et aux événements du CLS.

De plus, l'Agence de Développement et d'Urbanisme peut étoffer ces documents par un bilan annuel sur la vie des principaux quartiers de l'agglomération.

Cette approche sera un volet qualitatif apporté aux deux documents présentés. Pour chacun des principaux quartiers repérés comme sensibles (liste à valider en cellule de veille), une série d'entretiens sera réalisée auprès des partenaires : élus, police municipale, police ou gendarmerie, bailleur, CTPM, éventuellement pompiers, éducateurs de prévention, éducation nationale (chefs d'établissements, enseignants)... On recherchera des personnes n'ayant pas un positionnement trop institutionnel, mais qui ont un point de vue basé sur leur vécu personnel.

Les bases de questionnement seront les suivantes :

- **Quelles sont les évolutions constatées dans le quartier durant la dernière année en matière de :**
 - délinquance et criminalité,
 - incivilités,
 - insécurité ressentie,
 - climat social général et relations entre les habitants.
- **Quelles sont les actions menées sur ce quartier pendant l'année révolue susceptibles d'avoir modifié le climat général (en mieux ou en pire) ?**
- **Comment ce quartier est-il susceptible d'évoluer dans les prochains mois ?**
- **Quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour éviter une aggravation de la situation ? que peut-on suggérer pour améliorer le climat général ?**

Un bilan sera dressé annuellement, par quartier, à partir de la synthèse des entretiens et sera présenté dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, en complément des travaux de l'observatoire des quartiers et de l'observatoire du parc social.

De manière à ouvrir la réflexion au-delà du territoire et des préoccupations du Pays de Montbéliard, ce bilan sera éclairé par des apports d'expériences réalisées dans d'autres agglomérations et par la recherche d'analyses de chercheurs ou d'universitaires, travaillant sur la question.

4.6 - Etude d'OPAH

L'Agence finalisera le diagnostic pré-opérationnel d'une future OPAH intercommunale, qui doit poser le cadre d'une nouvelle contractualisation avec l'ANAH, et assistera la CAPM dans la mise en place de l'OPAH, la consultation et la passation du marché public pour son suivi et son animation.

4.7 - Etude de façades

Parallèlement à l'étude d'OPAH, l'Agence réalisera un état des lieux des pratiques des communes pour les opérations façades : mobilisation de la commune, montant du fonds, périmètres retenus, conditions d'obtention, mobilisation du conseiller coloriste...

5. Environnement

Contexte et enjeux :

La prise en compte de l'environnement est un facteur d'attractivité pour les territoires, c'est une notion transversale présente dans l'ensemble des dossiers que conduit l'agence. Cependant plusieurs axes spécifiques font l'objet d'une mobilisation particulière.

Actions à mettre en œuvre :

5.1 - ATSR

L'agence poursuivra sa mission d'animation de la démarche en aidant les porteurs de projet et en assurant le suivi de la programmation auprès de l'Etat et de la Région.

5.2 - Colloque nature en ville

L'agence mobilisera ses moyens pour conduire en lien avec la CAPM et la DIREN une première démarche en 2003.

5.3 - Plan paysage

Ce dossier n'a pas été formalisé comme prévu en 2002. Il sera repris en 2003.

6. Mobilité déplacements transports

Contexte et enjeux

Le PDU connaît sa deuxième année de mise en œuvre et doit en même temps faire l'objet d'une mise en conformité avec la loi SRU

La loi sur l'air de 1996 a permis, au-delà des obligations légales, d'engager une réflexion globale sur les transports et de définir des axes stratégiques d'intervention thématiques sur les déplacements : TC, deux roues, intermodalité... Des partenariats nouveaux se sont constitués entre les acteurs du domaine. La gestion de la mobilité s'affiche aujourd'hui comme un enjeu majeur. Les signataires de la Charte d'engagement du PDU sont entrés dans une phase de mise en œuvre des actions. Cependant la loi SRU impose des compléments d'études (stationnement, poids lourds...) et une révision du PDU qui s'achèvera début 2004.

L'ADU a joué un rôle moteur en appuyant la CAPM tout au long de la démarche : définition des orientations et du programme d'action, pérennisation et coordination du partenariat, suivi de la procédure réglementaire, recherche de financements, mise en cohérence des opérations, animation des groupes de travail, rédaction des cahiers des charges des études et suivi des études...

Néanmoins, la mise en œuvre des actions est complexe :

La CAPM intervient sur des champs inhabituels faisant appel à de nouveaux métiers et savoir faire que ses services intègre progressivement.

La CAPM n'a pas pour certains domaines les compétences associées (voirie) ce qui impose un fort partenariat avec les autres collectivités.

Aujourd'hui la mise en œuvre des orientations affichées dans le PDU doit être confortée par une affirmation politique des actions proposées et l'engagement des financements nécessaires.

La réalisation des actions incombe à la CAPM. Néanmoins, l'ADU accompagne la démarche de mise en œuvre dans un rôle de coordination et de suivi permanent des projets, d'animation du réseau de partenaires et d'articulation de la « politique des transports » avec les autres démarches d'organisation du territoire : PLH, PLU, SCOT, Pays... De nombreuses études sont en cours et demandent une continuité dans le suivi. L'ADU accompagne également la CAPM pour la révision du PDU conformément aux obligations de la loi SRU. L'agence anime en outre, le dispositif de labélisation des projets ainsi que l'observatoire dans le cadre du dispositif d'évaluation.

Ces missions ont été définies dans un programme de travail pluriannuel établi dans le cadre de la mise en œuvre du PDU et sont donc intégrées dans le programme 2003.

Au-delà des actions identifiées, de nouvelles problématiques émergent en termes de transport et de déplacements. La mobilité est devenue un enjeu de société, de cohésion du territoire et d'identité à différentes échelles laissant place à de nouvelles études, à l'innovation et à la recherche. De nouvelles missions potentielles pour l'ADU se profilent...

La desserte des territoires péri urbains, la mise en place d'une offre de transports à la demande et de services spécifiques (soirée...) sont des défis à relever pour lesquels l'ADU peut apporter sa contribution (réflexion, veille sur les expériences réalisées, communication auprès des acteurs et des populations, identification des besoins...).

En outre, l'identité du territoire repose sur l'automobile pour laquelle le PDU ne laisse que peu de place. Un programme de recherche intégrant le produit automobile, le multimédia, les énergies propres (pile à combustible par exemple) répondrait à la fois à un enjeu d'identité, d'articulation des stratégies engagées et de développement durable. Il pourrait par là même répondre aux besoins spécifiques de déplacements. En lien avec la CAPM, l'ADU pourrait animer ce programme de recherche en s'appuyant sur les laboratoires compétents. Un séminaire « nouvelles mobilités - nouveaux modes de déplacements » au terme de la

2003 devrait voir la finalisation des grands projets :

- TCSP
- Pistes cyclables

L'innovation dans l'utilisation de la voiture en ville pourrait conduire le Pays de Montbéliard à devenir territoire d'expérimentation...

démarche permettrait de promouvoir le territoire et son identité fondée sur les transports terrestres.

En outre, les nouveaux enjeux s'affichent à l'échelle du Pays de l'Aire urbaine. Cinq axes de travail ont été définis. L'ADU est associée à l'ensemble de la réflexion. Elle assure la coordination et l'articulation des projets Aire urbaine/Pays de Montbéliard.

Par ailleurs, la mise en place d'une stratégie globale de gestion des déplacements nécessite l'identification des besoins et des « nouvelles mobilités » au regard des évolutions de la société : temps, rythmes de vie, comportement, vieillissement... L'ADU pourrait assurer une veille sur le sujet afin d'anticiper les réponses à apporter et proposer différentes actions.

Actions à mettre en œuvre :

6.1 – Le suivi du PDU

6.1.1. - L'animation

L'ADU assure l'animation globale de la démarche depuis près de trois ans. Elle poursuivra cette mission durant l'année 2003 en assurant toutefois progressivement le passage de témoin aux services de la CAPM.

- **Animation des différents groupes de travail mis en place dans le cadre du suivi du PDU : comité de pilotage, comité technique, comité d'animation, la commission d'attribution des labels.**
- **Participation à la préparation de documents nécessaires pour les instances de décisions de la CAPM.**

6.1.2 – L'articulation des actions et la labélisation des projets

- **Articulation des actions avec les documents de planification/urbanisme (PLU, SCOT) et de contractualisation (contrat CITE, ATSR...). Participation aux principales réunions.**
- **Accompagnement des communes dans leur réflexion sur les transports et l'intégration des enjeux du PDU dans leurs démarches, notamment pour obtenir les labels PDU de leurs projets.**
- **Optimisation du dispositif de labélisation tant dans son fonctionnement, que sur les critères d'éligibilité des projets.**

L'ADU conduira la finalisation du guide technique des aménagements cyclables qui constituera un référent pour la labélisation des projets.

6.1.3 – La finalisation de la réflexion sur les transports et la mise en conformité du PDU avec la loi SRU

La mise en conformité du PDU impose un suivi de la procédure réglementaire devant aboutir à une nouvelle enquête publique. Plusieurs études complémentaires s'engagent notamment sur la gestion des trafics poids lourds, le stationnement. Pour le volet conseil aux entreprises/Plan de mobilité imposé par la loi SRU, l'ADU assurera le suivi des études engagées par l'ADEME pour le compte de la CAPM.

Les conclusions de ces études seront intégrées dans un nouveau projet de plan de déplacements urbains qui sera soumis à consultation, enquête publique et approbation en 2003. L'ADU réalisera le nouveau document PDU.

6.2 - L'animation du dispositif de suivi et d'évaluation

- Réalisation d'un bilan 2002 sur les actions PDU engagées et leur évaluation : rendu d'un rapport commenté, chiffré (observatoire PDU) et illustré présenté à la CAPM et au comité de pilotage.
- Coordination des travaux de l'observatoire en réseau mis en place dans le cadre du PDU avec suivi des principaux indicateurs. Préparation de l'évaluation prévue par la loi sur l'air en 2005.
- Suivi de la mise en place de l'enquête ménages déplacements et son application à l'échelle du Pays de Montbéliard.

6.3 – Anticipation - Gestion des nouvelles mobilités – Innovation

6.3.1 - Veille stratégique sur la gestion des nouvelles mobilités et sur les expérimentations

Cette veille peut concerner notamment en 2003 les expériences concernant les matériels et services innovants. Cette veille peut se traduire par la diffusion de notes techniques, d'études ADU ou l'organisation de conférence/débat. Elle s'accompagne d'un dispositif de communication/sensibilisation (visites, séminaires, plaquettes de communication...).

- **L'ADU organisera notamment en lien avec la CAPM un séminaire et/ou d'un déplacement pédagogique de sensibilisation des partenaires élus et techniciens.**

Par ailleurs, la mise en place d'une stratégie globale de gestion des déplacements nécessite l'identification des besoins et des « nouvelles mobilités » au regard des évolutions de la société : temps, rythmes de vie, comportement, vieillissement...

- **L'ADU pourrait assurer une veille sur le sujet afin d'anticiper les réponses à apporter et proposer différentes actions. Un dossier documentaire pourrait être constitué en lien avec « MOBILIS ».**

6.3.2 - Innovation et recherche

L'ADU proposera et animera, en lien avec la CAPM, la mise en place d'un programme de recherche en s'appuyant sur les laboratoires compétents. Ce programme intégrera le produit automobile, le multimédia, les énergies propres. Ce programme de recherche « voiture en ville, voiture intelligente » devra permettre de définir des offres de transports pour répondre aux besoins spécifiques (soirée, secteurs périurbains...).

- **L'ADU pourrait contribuer au diagnostic des activités de soirée et des freins à la mobilité dans le Pays de Montbéliard.**

6.4 - Articulation des réflexions à l'échelle de l'aire urbaine

La coordination des offres de transports publics est une volonté affirmée dans le PDU du Pays de Montbéliard. Une démarche exploratoire est engagée grâce à l'appui d'une personne réalisant une thèse à l'agence, qui développera la réflexion sur l'organisation du territoire et l'optimisation des transports publics au niveau de l'aire urbaine.

L'agence pourra animer des groupes de travail techniques dans ce cadre, en lien avec les partenaires du Nord Franche-Comté.

Cinq axes de travail sont affichés dans le cadre des réflexions aire urbaine :

- Optimisation des réseaux de transports publics
 - Innovation et recherche
 - Desserte de la gare TGV et connexions avec l'extérieur
 - Modalités de coopération institutionnelle
 - Veille et observation stratégique.
-
- **Dans le cadre des travaux lancés par le SMAU, l'ADU appuiera la CAPM dans sa mission d'animation du groupe de travail « optimisation/développement des offres de transports publics ».**
 - **L'ADU est également chargée d'animer le groupe observatoire/veille stratégique.**
 - **Elle participera et assurera l'articulation des travaux des groupes innovation/recherche - coopération entre AOT – Desserte de la gare TGV avec les actions engagées par la CAPM.**
 - **L'ADU pourrait assurer la coordination technique des groupes de travail du SMAU sur la thématique transports, en lien avec d'autres partenaires, tels que l'AUTB ou la MTM.**

Cette mission est toutefois liée à un cadrage clair sur le rôle des agences, en ce qui concerne le dossier transport du SMAU :

Sont-elles mandatées par leur agglomération et leurs partenaires au titre d'une contribution pour le SMAU ?

Sont-elles des intervenants ponctuels ?

6.5 - Dossier de voirie d'agglomération – Appui aux collectivités et à l'Etat

L'agence de développement et d'urbanisme participera aux travaux du DVA dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat et la maîtrise d'œuvre confiée au CETE de Lyon. L'ADU apportera notamment les éléments disponibles nécessaires à la réflexion. Elle finalisera les cahiers des charges des études sous maîtrise d'ouvrage CAPM (hiérarchisation et modélisation) et suivra l'avancement des travaux.

- **L'articulation de la démarche avec le PDU sera assurée afin de promouvoir une réflexion globale sur les déplacements et les transports de l'agglomération.**

7. Projet urbain

Contexte et enjeux :

La dimension spatiale est transversale à l'ensemble des approches thématiques. La qualité urbaine des aménagements est déterminante pour la réussite du projet d'agglomération (qualité de vie, attractivité, développement durable).

Depuis sa création, l'Agence propose une vision territoriale du développement de l'agglomération (planification urbaine) appuyée sur une connaissance fine des communes et de leurs projets. Elle œuvre à donner une cohérence globale aux actions sérielles de différents maîtres d'ouvrage.

Il importe aujourd'hui de revenir à des notions plus « sensibles » sur la qualité des espaces publics sur l'architecture des lieux et des paysages urbains. On doit alors faire valoir les composantes d'un développement de qualité au travers de thématiques transversales comme le paysage, l'équilibre des fonctions urbaines, la lisibilité de la ville, la valorisation des centres urbains ou l'organisation des déplacements.

L'ADU intervient ainsi en conseil, expertise et assistance pour la définition des projets urbains, qu'il s'agisse d'espaces publics, d'opérations d'aménagement ou de requalification. Traditionnellement, l'Agence aide les communes et la CAPM à formaliser des intentions, définir et rédiger un programme, élaborer un cahier des charges, et anticiper les étapes de la démarche ou de la procédure.

Ce type de mission n'a pas pour objectif de conduire ces projets au-delà des études préalables mais de les initier et de les préparer : c'est le domaine des architectes, aménageurs ou promoteurs que de concevoir l'aménagement final. L'apport spécifique de l'ADU est plutôt de garantir la qualité de la démarche et du projet, par une assistance tout au long du projet en gestation.

Cette approche conduit à des missions caractérisées par :

- Des expertises spatiales à l'échelle de l'aire urbaine (gare TGV, espace interurbain, grandes infrastructures).
- L'assistance dans la programmation des grands équipements.
- L'accompagnement urbain des projets d'infrastructure (liaison nord, A36, shunt de Mathay).
- La réalisation de schémas d'aménagement pour de grands ensembles intercommunaux (secteurs SCOT, Nord Agglomération, cœur de l'agglomération, communes ouest).
- La définition et l'accompagnement des projets communautaires (coulée verte et bleue, grands parcs d'activités).
- Diagnostics urbains et propositions de schémas d'intention.
- Etudes de programmation et simulations d'aménagement destinés à éclairer la décision.
- Cahiers des charges d'aménagement, d'études et de projet.
- Conseil et assistance ponctuels ou intégrés dans un suivi continu.

Actions à mettre en œuvre :

Les principes énoncés ci-avant s'appliquent pour 2003 à plusieurs chantiers. Ceux-ci sont évoqués pour mémoire, sachant que l'agence n'assurera pas nécessairement un suivi de l'ensemble.

7.1 - Projets d'échelle agglomération et inter-agglomération

- **Coulée verte et bleue / réflexions tourisme : étude de définition en cours**
L'agence assistera la CAPM dans la conduite de sa démarche.
- **Espace central interurbain, gare TGV, mise à 2x3 voies de l'A36**
- **Réflexion "cœur d'agglomération »**
- **Schéma de développement des zones d'activités**
Vision urbaine du schéma.
- **Suite SCOT et schémas de secteur**
- **Technoland 2**
- **Hauts de Mathay**
Orientations et cahier des charges d'aménagement, dans le cadre d'un groupe de travail CAPM/Conseil général + réflexions sur la commune de Mathay.

7.2 - Projets intercommunaux et site à enjeux d'agglomération

- **Sites de la liaison Nord : Grand-Charmont, Jonchets, Charmontet, Grange-la-Dame, Cora, Grand Bouloy :**
Intégration du projet d'infrastructure et développements urbains envisageables (une étude de faisabilité de l'ouvrage est lancée, un schéma de développement est à concevoir avec CAPM et les cinq communes concernées.
- **Basse Vallée de la Savoureuse, Nommay, Vieux-Charmont, Gravières à Sochaux, plaine de la Savoureuse.**
- **Etude d'aménagement de la RD34 entre Montbéliard et Audincourt, réflexions sur les développements associés, exercice de programmation...**
- **Abords du CPS : organisation urbaine Triangle du Congo, Stade Bonal. Esquisses d'aménagement réalisées avec l'angle de vue Grand Equipement.**

8. Etudes communales

Contexte et enjeux :

L'agence est fortement investie sur les plans locaux d'urbanisme, elle aborde cette question avec une double entrée :

- l'assistance à la commune pour définir une stratégie et sa traduction en document réglementaire,
- le lien avec le schéma de cohérence territorial dont les PLU constituent le véritable outil de mise en œuvre détaillé.

Ce « croisement » d'échelle est tout à fait intéressant et permet de traduire les grandes options stratégiques d'agglomération en application plus fines et concrètes sur le terrain.

Ce positionnement stratégique des PLU justifie totalement qu'ils soient intégrés dans le programme partagé de l'agence.

L'année 2003 sera consacrée à la poursuite de nombreux projets en cours, ainsi qu'à la révision des PLU liés à Technoland 2. Ceux-ci pourraient être engagés sans que les communes participent financièrement au programme de travail partagé.

Actions à mettre en œuvre :

8.1 - Participation de l'Agence à la révision des Plans locaux d'Urbanisme

Les procédures de révision ou d'élaboration de PLU peuvent se dérouler sur 2 à 3 années. L'Agence fortement sollicitée sur ces missions à partir de 2000, assistera de nombreuses communes dans l'aboutissement de la procédure en 2003 :

- **Arrêt du projet de PLU, diffusion aux partenaires pour avis, enquête publique et approbation définitive :**
 - Dasle, Bethoncourt, Dampierre-les-Bois, Sainte-Suzanne
 - Grand-Charmont, Nommay, Vandoncourt, qui ont démarré la réflexion mi 2001.
- **Arrêt du projet de PLU, diffusion aux partenaires pour avis :**
 - Exincourt (révision engagée en février 2001), Voujeaucourt (révision engagée en mai 2002).
- **L'Agence a été sollicitée par de nouvelles communes pour mettre en œuvre la révision du PLU, ou élaborer une carte communale :**

Elle assistera ainsi les communes de Valentigney, Etupes et Audincourt pour un PLU ; Badevel pour une carte communale.
- **Par ailleurs, l'Agence participera aux réflexions pour faire évoluer les documents d'urbanisme des 3 communes du plateau de Brognard en relation avec le projet d'extension de Technoland.**
- **Parallèlement, l'Agence assiste des communes pour modifier le POS en vigueur. Ces modifications peuvent éventuellement être conduites en même temps que la révision pour permettre la réalisation de projets dans les meilleurs délais, sans attendre l'aboutissement de la révision du PLU.**

Les modifications concernent des changements ponctuels de zonage ou de règlement : c'est le cas de Bavans, Vandoncourt, Hérimoncourt, Bart.

8.2 - Assistance urbanistique pour les communes

- **Bavans (les hauts de Bavans), Hérimoncourt (« à la ville »), Seloncourt (ancienne bibliothèque et services techniques) :**

Définition amont du projet, du processus opérationnel et assistance à la commune dans le lancement des études de faisabilité.

- **Sainte-Suzanne (Les Terrasses), Bethoncourt (la Bouloie), Valentigney (Les Bruyères) :**

Assistance opérationnelle à l'élaboration d'un dossier de ZAC confiée à un aménageur.

- **Mandeure :**

L'agence poursuivra son assistance à la commune pour la définition des principes d'aménagement d'espaces publics (berges du Doubs, anciens ateliers municipaux/propriété Frossard, Combe du Breuil/foyers AMAT).

- **Sochaux :**

La ville a sollicité le concours de l'ADU sur les problématiques de restructuration des espaces publics, de circulation, de développement du commerce et de l'habitat sur 3 grands secteurs : entrée de ville (côté Montbéliard) et avenue du général Leclerc, le carrefour de l'Europe et les Gravières (devenir des terrains submersibles situés au-delà de l'urbanisation existante et ouverts sur la Savoureuse).

- **Feschés-le-Châtel :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PLU, la Ville souhaite une assistance à la rédaction d'un cahier des charges pour l'aménagement de la rue de Verdun.

8.3 - Autres missions

- **Elaborer un guide de procédures (révision, modification) à l'intention des élus** et de leurs services détaillant les démarches et proposant des modèles de courriers de notification, de délibération, d'arrêtés, d'avis officiels, correspondant à chaque étape administrative de la procédure réglementaire. Ce travail sera fait en lien avec l'Etat (DDE), associé aux communes pour conduire ces procédures.
- **Assistance juridique aux communes** dans le cadre de l'instruction des demandes de certificats d'urbanisme ou de permis de construire.
- **Recherche et diffusion de références et d'expérience pour élaborer des règles d'urbanisme** et en particulier, pour l'article 13 du règlement des Plu concernant les espaces libres et plantations, en lien avec l'Etat (Diren) et avec les réflexions sur l'organisation d'une rencontre sur le thème de « la nature en ville ».
- **Missions spécifiques pour Montbéliard et Audincourt :** Programme à définir en lien avec les élus et les services de chacune des villes.

9. Planification, contractualisation, gestion territoriale et pilotage stratégique : vers une nouvelle culture de la gouvernance locale

La CAPM : dépositaire du destin commun

La CAPM apparaît de plus en plus au travers les démarches engagées de planification ou de contractualisation et sans que s'exerce une autorité d'une collectivité sur l'autre comme dépositaire du destin commun à l'ensemble de la communauté sociale et économique de la région de Montbéliard.

Le schéma de cohérence territorial dessine de nouvelles relations avec les communes

Le schéma de cohérence territorial qui devrait être approuvé courant 2003 sera le premier document d'urbanisme opposable qui désigne de facto la Communauté d'Agglomération comme « autorité organisatrice » de l'organisation spatiale de l'agglomération. Cela lui donne des responsabilités nouvelles, mais cela dessine de nouvelles relations entre communes et intercommunalité.

Les PLU seront fortement valorisés car ils deviennent en quelque sorte des documents d'application du SCOT.

Vers une actualisation du projet d'agglomération

Cette relation communes/agglomération est une des clés du développement et de la dynamique territoriale. A l'heure où le projet d'agglomération doit être actualisé et complété pour s'adapter aux évolutions intervenues depuis son approbation en Juillet 2000, il doit être fortement réaffirmé que le développement local n'est pas un stock de richesse constitué une fois pour toute dont on se répartit les parts (entre communes) mais bien un bien commun que chacun doit contribuer à produire.

Le contrat d'agglomération : vers une charte de gestion territoriale

Le contrat d'agglomération sera finalisé en 2003, au-delà de l'exercice de négociation avec l'Etat et la Région, il conduit à établir une programmation raisonnée et hiérarchisée. Il apparaît comme une charte de gestion territoriale qui requiert un système de suivi et d'évaluation, autrement dit qui dessine un dispositif de pilotage stratégique.

La nécessité de disposer d'une instance politique transversale de réflexion et de pilotage permanent apparaît indispensable.

La concertation et le débat public au cœur des politiques locales

Le SCOT a généré une forte concertation avec les citoyens du Pays de Montbéliard (réunions publiques des secteurs) groupe citoyen, forum site web, exposition.

Pour la première fois de son histoire, la CAPM va à la rencontre de façon directe des habitants du Pays de Montbéliard en déployant des moyens significatifs. D'autres situations de ce type ont permis aux élus de rencontrer des chefs d'entreprises par secteur géographique. La concertation à propos de l'étude de nouveaux parcs d'activités génère également des rencontres avec les associations et l'ensemble des élus concernés.

L'agence est au cœur de ces rencontres qu'elle anime en totalité (point de vue technique) ou en lien avec les services de la CAPM.

Une évaluation de ces dispositifs est nécessaire afin de mieux adapter les médias, et pour tenter de percevoir comment la décision publique est-elle comprise, admise par les citoyens et par les acteurs.

Actions à mettre en œuvre :

9.1 Projet d'Agglomération

Le Projet d'Agglomération a été validé en Juillet 2000 et constitue toujours de document de référence en matière d'orientations stratégiques pour l'agglomération.

L'évolution du contexte économique et la structuration du territoire (naissance des Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes, du Syndicat Mixte de l'Aire urbaine....) rendent nécessaire une mise à jour.

- **L'ADU effectuera cette réactualisation par un additif au Projet d'Agglomération la base de ses connaissances et de consultations. L'additif au Projet d'Agglomération sera intégré dans le PADD du SCOT et dans le Contrat d'Agglomération.**

9.2 Schéma de Cohérence Territoriale

L'ADU est chargée depuis Septembre 2001 de l'élaboration du SCOT et de l'animation de l'ensemble de la procédure qui nécessite concertation et communication.

L'année 2002 a été occupée par une large concertation auprès du public sur des enjeux par secteurs, et par un travail de synthèse qui a permis de dégager les trois orientations (trois défis) qui structurent le projet de territoire. L'exposition ouverte à la fin de l'année rassemble l'ensemble des réflexions et contributions qui ont enrichi la réflexion.

Le planning prévisionnel du SCOT prévoit l'arrêt du projet de SCOT par le Conseil de Communauté avant l'été 2003. La deuxième partie de l'année sera consacrée à l'avis des partenaires (Etat, CR, CG, communes...) et à l'enquête publique.

Le travail de l'ADU se concentrera donc en grande partie sur le premier semestre. Les principales tâches sont :

- **écriture du SCOT : un rapport de présentation qui comprend le diagnostic (achèvement de l'atlas du Pays de Montbéliard), l'état initial de l'environnement (document sous-traité au bureau d'études ASCONIT), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, et l'évaluation de l'impact du projet ; un document d'orientations où seront consignées les prescriptions du SCOT à l'échelle de l'agglomération et des secteurs.**
- **Présentation du projet de SCOT aux différentes instances : Maires des secteurs, Groupe Citoyen, Conseil de Développement, Commissions de la CAPM et Conseil de Communautés.**
- **Animation auprès des établissements scolaires pour faire émerger une « contribution lycéenne » sur le projet de territoire.**
- **Rédaction du bilan de la concertation qui doit rassembler toutes les contributions issues des réunions publiques, du site internet SCOT, de l'exposition SCOT, du Groupe Citoyen et des établissements scolaires.**
- **Suivi de la procédure après l'arrêt du Projet de SCOT par le Conseil de Communauté.**

La démarche SCOT a fait l'objet d'une concertation importante qui pourrait se prolonger au-delà de la validation du projet. Trois instances méritent une réflexion particulière :

- **le Groupe Citoyen : quels prolongements au-delà de la diffusion de la contribution citoyenne ?**
- **les réunions de Maires de secteurs : quelles questions doivent être préférentiellement abordées à cette échelle ? quel rythme de travail ?**
- **le Conseil de Développement : l'expérience montre que son fonctionnement est aujourd'hui trop protocolaire et n'assure pas un dialogue régulier entre les différents acteurs locaux.**

L'Agence fera des propositions avant la validation du projet de SCOT.

De plus, l'Agence collaborera avec le Service Communication de la CAPM pour promouvoir l'expérience locale dans l'élaboration de ce nouveau document de planification.

9.3 Contrat d'Agglomération et Contrat CITE

Dotée d'un Projet d'Agglomération, d'un Conseil de Développement et d'une Taxe Professionnelle Unique, la CAPM peut signer avec l'Etat et la Région un Contrat d'Agglomération. La fin de l'année 2002 a permis de réunir les intentions de projets des communes et de la Communauté d'Agglomération, et de rédiger un document provisoire soumis aux services de l'Etat. Le Contrat d'Agglomération doit être finalisé et signé avant l'été 2003.

L'Agence accompagnera les services de la CAPM pour la rédaction du Contrat, l'analyse et l'identification des projets qui seront inscrits au Contrat. Elle se mobilisera plus particulièrement sur les grands projets communautaire emblématiques des orientations du Projet d'Agglomération et du SCOT. Elle exercera dans ce cas un rôle d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en participant à la définition précise des projets, des programmes, des modes opératoires, et en rédigeant des cahiers des charges.

Le Conseil Général du Doubs a dès 2001 engagé avec la CAPM et les Villes de Montbéliard, Audincourt et Valentigney un Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) qui permet de mobiliser des financements départementaux sur les projets locaux. L'Agence assure l'animation et le suivi de ce Contrat en préparant les réunions du Comité Technique et du Comité de Pilotage, et en préparant la programmation 2003, un bilan à mi-parcours et un bilan annuel.

9.4 Contrat FIDEL

Dans le cadre de la réforme de son régime de subvention, le Conseil Général du Doubs a également prévu de contractualiser avec les territoires ruraux. La structuration de la périphérie du Pays de Montbéliard par des Communautés de Communes (3 créées et une en projet) permet la préparation d'un Contrat FIDEL pour la partie du département du Doubs intégrée au Pays de l'aire urbaine.

L'Agence travaillera avec chacune des Communautés de Communes pour définir les enjeux de développement de ces différents territoires. Elle en dégagera une synthèse pour élaborer le Contrat FIDEL. Ce Contrat pourrait être signé avant l'été 2003. L'Agence assistera les communes et les Communautés pour l'émergence des projets de développement qui seront inscrits dans la programmation 2003 du Contrat.

Cette mission s'articule également avec la préparation de la Charte du Pays de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.

9.5 Charte du Pays de l'Aire urbaine

L'association Aire urbaine 2000 avait élaboré une Charte d'Aménagement et de Développement en Mai 2001. La délimitation du Pays de l'Aire urbaine, et la création du Syndicat Mixte de l'Aire urbaine Belfort – Montbéliard – Héricourt – Delle ont permis d'engager l'élaboration d'une Charte de Pays qui a été confiée aux deux agences de Belfort et de Montbéliard.

Après l'animation de groupes de réflexion au cours du 2^o semestre 2002, les deux agences entreprendront la synthèse et la rédaction de la Charte au cours du 1^o semestre 2003 afin qu'elle soit validée par le Syndicat Mixte. Le 2^o semestre 2003 sera consacré aux consultations procédurales qui aboutiront à une approbation définitive et la délimitation définitive du Pays à la fin de l'année.

9.6 Réseau de Villes Rhin Sud

A l'initiative de l'Etat et du Réseau de Villes Rhin Sud, les trois Agences de Mulhouse, Belfort et Montbéliard avaient réalisé en 2001 une étude sur les dynamiques urbaines à l'échelle du territoire Rhin Sud. Le Réseau de Villes Rhin Sud a décidé de poursuivre ces travaux pour trois ans avec le soutien de l'Etat et de la Région.

La Convention triennale signée le 13 Septembre 2002 porte sur la question du développement des fonctions urbaines supérieures à l'échelle du territoire formé par le Sud Alsace et le Nord Franche Comté. Au cours de l'année 2003, les trois agences et le Réseau de Villes Rhin Sud solliciteront les acteurs locaux et en particulier les enseignants et chercheurs universitaires lors d'entretiens ou de tables rondes pour définir et identifier les facteurs de développement du territoire, faire le bilan des acquis du fonctionnement en réseau. La question des déplacements sera traitée en 2004 et 2005, mais des 2003 s'engagera la collecte des données

10. Les enjeux de coopération avec les territoires voisins et la charte de Pays du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle

Contexte et enjeux

La charte du Pays de l'Aire Urbaine est en préparation. Différentes hypothèses de travail se profilent quant au contenu et au mode de gouvernance. L'option syndicat mixte fédérateur de projets paraît assez probable.

Il conviendra de réfléchir au positionnement et à la contribution du Pays de Montbéliard. Sur quoi le Pays de Montbéliard pourrait se déclarer « chef de file » ?

Le TGV et l'espace gare : Le Pays de Montbéliard souhaite-t-il construire un projet partagé ?

Les rapports du Pays de Montbéliard avec les intercommunalités du Doubs, entre plateaux et basse vallée du Doubs : les démarches engagées dans le cadre du SCOT et du Contrat Fidel permettent aux collectivités d'apprendre à se connaître et de rechercher des complémentarités.

L'échelle Nord Franche-Comté-Sud Alsace est « couverte » par le réseau de ville Rhin-Sud. L'étude 3 agences (Mulhouse-Belfort-Montbéliard) sur les fonctions urbaines supérieures, devrait permettre de déterminer quels enjeux se dessinent à cette échelle.

Plus largement l'axe Rhin-Rhône est à considérer dans le cadre notamment de l'université, du TGV.

Actions à mettre en œuvre :

L'agence est présente sur l'ensemble de ces échelles :

- **par son implication dans la charte de Pays en lien avec l'AUTB (programme de travail soumis à TVA),**
- **par son investissement sur l'espace gare TGV,**
- **par la mission de mise au point du contrat Fidel en lien avec le Conseil Général du Doubs,**
- **par la mission confiée par le réseau de ville Rhin Sud.**

11. Observation, veille territoriale, intelligence économique, prospective

Contexte et enjeux

Les réflexions préalables au projet stratégique de l'agence mettent l'accent sur la nécessité de disposer d'un système d'information et de communication interne performant.

Par ailleurs, l'observatoire apparaît plus que jamais comme la matrice de l'ensemble des travaux de l'agence.

La question de l'emploi et des mutations sera omniprésente avec durant toute l'année 2003 avec l'annonce des réductions d'emplois dans l'automobile.

Un travail de mise à plat quantitatif sera nécessaire :

- Emplois perdus, emplois créés.
- Bilan de l'action économique de la CAPM (bilan financier, bilan de l'implantation d'entreprises et d'emplois créés notamment dans le cadre du CLD).
- Réflexion stratégique (voir partie développement économique).
- Vision Aire Urbaine/Sud Alsace.

La question « temps et mobilité » est également très prégnante dans le contexte actuel.

Actions à mettre en œuvre :

L'ensemble des actions qui sont évoquées renvoient aux différents chapitres thématiques du programme de travail, ce qui peut occasionner un certain nombre de redites.

La présentation choisie ci-après hiérarchise les missions importantes de l'année 2003, et les missions plus permanentes du centre de ressources.

11.1 - Organisation générale du système d'information de l'agence

Le dossier majeur de l'année 2003 consiste en la réflexion et mise en œuvre d'un système d'informations agence, pour améliorer la productivité globale, et faciliter les échanges d'informations de tout type (documentaires, statistiques, cartographiques, photographiques...).

Cette mise à plat des informations concernées à intégrer dans le système (bases de données, SIG, fichier contact, photothèque) sera fortement consommatrice de temps, le principal travail ne consistant pas à inventer le système, mais à le nourrir, notamment à entrer dans l'organisation les informations existantes à l'agence.

11.2 - Contrat d'agglomération

La finalisation du document, et l'engagement de la contractualisation, amènera l'agence à proposer une grille de suivi/évaluation de la mise en œuvre du Contrat d'Agglomération. Ce sera l'occasion de préciser les objectifs.

11.3 - Etudes spécifiques

Dans la suite de l'observatoire des quartiers, il semble nécessaire d'enrichir le point de vue de l'urbanisme par celui de sociologue, voire d'anthropologue et d'ethnologue (espace public, kinesthésique...). Par exemple, concernant la mobilité dans les quartiers : pratiques, perceptions, obstacles...

11.3.1 Fonctions urbaines supérieures

Dans le cadre du réseau Rhin-Sud, une collaboration est lancée pour mieux identifier les fonctions stratégiques (appelées parfois fonctions métropolitaines), et surtout de comprendre la façon dont nous pouvons les partager entre agglomérations. En résumé, « trois tiers d'une métropole valent-ils une métropole » ? L'année 2003 sera consacrée au lancement de la démarche, par deux approches combinées : statistiques d'une part, et entretiens, de l'autre. La mission se poursuivra par des temps de débat pour progresser ensemble sur ces questions, et imaginer les réponses que doivent apporter les agglomérations pour renforcer leur coopération sur ces questions-clés.

11.3.2 Commerce

Une démarche sur le commerce pourrait être envisagée, notamment dans la perspective du schéma de développement et d'urbanisme commercial imposé par le décret du 20/11/2002, dans une échéance de 18 mois, et piloté par l'ODEC . Le premier trimestre 2003 permettra de préciser les souhaits des différents partenaires concernés par ce projet, et affiner la proposition.

11.3.3. Image

Mesure de la qualité de vie, et approche comparative par rapport à certains territoires qui ont déjà engagé ce type de travaux : face à la montée en puissance de certains « palmarès », il s'agit, dans une dynamique concertée avec d'autres agences, d'offrir une grille de lecture plus objective sur les sujets relevant de la qualité de vie, de l'attractivité, des dynamiques économiques, etc. de nos territoires.

11.3.4 Conférences

L'agence animera des tables rondes et des conférences, à partir des thématiques évoquées ci-dessus.

11.4 – Poursuite/Finalisation de travaux en cours

- **L'Atlas : édition des fascicules concernant les équipements sanitaires et sociaux ; ceux liés à l'enseignement ; les services et équipements sportifs – culturels et de loisirs ; l'économie.**
- **Mission de veille et de benchmarking sur les pôles automobiles européens. Formalisation des premiers travaux du groupe par édition d'un document.**
- **Les effectifs scolaires : Etude prospective sur l'évolution des effectifs scolaires liée aux différents projets en cours dans la CAPM et en particulier les projets d'habitat, actualisation de l'étude collèges réalisée en 2001. Cette étude sera étendue aux effectifs primaires pour certaines communes qui en font la demande.**

Missions permanentes :

11.5 - Observatoire Transport

- Mise en œuvre de l'observatoire PDU par intégration régulière de données concernant la thématique mobilité
- Première publication en vue d'un dispositif plus régulier, et permettant l'ajustement de la programmation sur les questions d'accès aux TC, de vitesse commerciale, d'accidentologie, de nouveaux modes, de trafic, de bruit...
- Elargissement du champ d'observation à l'échelle de l'aire urbaine, pour consolider un outil en collaboration avec l'AUTB, la Maison du Temps et de la Mobilité et le SMAU).
- Lancement de l'enquête mobilité des ménages à l'échelle de l'aire urbaine.

11.6 - Observatoire Habitat / Politique de la ville

- L'occupation du parc social : actualisation sur la base des données 2002, bâti et occupation (adaptation de la base de données à l'évolution de l'observatoire ARHLM) – Traitement SIG y compris au bâtiment/au programme, pour apporter une lisibilité plus grande à une échelle plus fine.
- Le logement des personnes âgées : suite à une approche DRE/DRINSEE/ARHLM, il s'agit d'apporter un zoom sur le pays de Montbéliard, de comprendre la traduction de l'allongement de la vie sur le logement, et d'anticiper ces conséquences (adaptation des logements et des services, transactions sur certains parcs de maisons individuelles...).
- Approche des transactions immobilières (en partenariat avec l'ADIL), à l'échelle de l'aire urbaine, pour mesurer les évolutions de prix, les types de produits qui mutent, leur localisation, les caractéristiques des acheteurs et vendeurs...

11.7 - Observatoire Développement économique et pôle multimédia

- Edition régulière d'une note de « conjoncture », faisant un point sur les questions d'actualités (chômage, Intérim, marché immobilier de bureaux, disponibilités foncières...) pour assurer la meilleure réactivité possible de la collectivité aux demandes des entrepreneurs.
- Edition du schéma des zones d'activités, à compléter par une approche des friches et terrains à recycler.
- Une plaquette pourrait valoriser les premiers résultats du pôle multimédia, et faire le point sur les entreprises et emplois TIC du pays de Montbéliard. Il apparaît nécessaire de compléter la connaissance de l'usage des TIC sur l'agglomération tant vis-à-vis des particuliers que des entreprises. A ce titre, l'agence pourra réaliser un état des lieux des connexions à l'internet des foyers du Pays de Montbéliard et une comparaison avec d'autres agglomérations. Elle fera également un état des lieux de l'accès haut débit pour les entreprises de l'agglomération.

11.8 - Assistance aux communes et Planification

- Développement d'un outil adapté pour faciliter l'édition des statistiques élémentaires à l'échelle d'un territoire (commune, secteur, communauté de communes...), et nécessaire aux premiers travaux de diagnostic précédant toute démarche (PADD, charte...).

11.9 - Missions techniques

- Consolidation du centre de ressources, par acquisition régulière des informations indispensables – actualisation de la liste des fichiers mobilisables, et édition numérique des chiffres-clés du pays de Montbéliard,
- Diffusion habituelle de données pour les « chiffres-clés », Multiplicité, Puissance 29...,
- Informatisation de la revue de presse, pour édition « à la demande » de panorama de presse,
- Mise en ligne sur le site Internet d'informations actualisées, et ouverture du site sur le contenu interne (voire utilisation du site comme intranet pour certaines fonctions).